Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2012) **Heft:** 277-278

Artikel: La Suisse, l'Algérie et la France : un triangle pluriséculaire

Autor: Alliaume, Philippe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-849501

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

HISTOIRE

La Suisse, l'Algérie et la France

Un triangle pluriséculaire

par Philippe Alliaume

On commémore cette année le demi-siècle des accords d'Évian qui ont mis fin à la guerre d'Algérie. Si presque tout le monde peut citer la date du 19 mars 1962 et le grand hôtel d'Évian qui a hébergé les négociateurs, on sait moins que la Suisse ne s'est pas contentée de regarder cela depuis l'autre côté du Léman.

Les relations entre la Suisse et l'Algérie sont moins anciennes que celles qui la lient à la France, mais remontent néanmoins au XIX^e siècle. En 1853, Napoléon III, ancien résident suisse (voir notre n° 237-238) concéde 20 000 hectares de terres de la région de Sétif (appartenant à la région algérienne du... Tell !) à la Compagnie genevoise des colonies suisses. Les bénéficiaires, parmi lesquels le comte François Auguste Sautter de Beauregard (banquier genevois) et Charles Louis Sautter (notre n° 239-240) s'engagent alors à faire venir des métayers et à développer la région. Cet engagement s'avère difficile voire impossible à tenir, malgré l'implication d'un certain Gotlieb Ryf qui apporte son expérience agronomique et dont le fils Arnold a aussi dirigé la compagnie. Parmi les émigrés se lançant dans la culture du tabac et du vin, peu s'en sortent indemnes, à la notable exception de la famille Borgeaud. C'est aussi dans ce cadre que Henry Dunant fait quelques expériences financièrement désastreuses (voir notre n° 107). Cette compagnie disparaît peu après son centenaire et verse ses archives à Genève et à Aix-en-Provence. On peut aussi lire avec intérêt un dossier dans les Documents diplomatiques suisses que www.dodis.ch publie en ligne. Quelques années auparavant ont été créés les villages de Kouba et de Dely-Ibrahim, premiers foyers de la communauté protestante en Algérie puis le village d'Ameur el Aïn, et les hameaux de Koléa, au moment où, à l'instar des Allemands, les Suisses commencent à détourner une partie de leur émigration des États-Unis vers l'Afrique du Nord, parfois volontairement, parfois suite à la faillite d'une compagnie d'émigration



La une du Figaro

laissant ses clients seuls et sans argent sur les ports de l'Atlantique. La France considérant l'Algérie comme une colonie de peuplement, elle accorde avec générosité la nationalité française à tous les immigrants européens, Suisses inclus.

Lorsque survient en 1954 le déclenchement de ce que la France a longtemps refusé de qualifier de guerre, lui préférant le terme d'opération de police intérieure, la Suisse jouit donc déjà d'une grande proximité avec l'Algérie. Mais compte tenu de ses relations avec la France, son puissant voisin et avec l'Égypte de Nasser, soutien actif des nationalistes algériens, la Suisse doit s'appuyer sur des trésors de diplomatie et sur une conception très fine de la neutralité pour remplir une mission de bons offices. Les choses se compliquent par le fait que les activistes ont bien entendu un passeport français et que selon les historiens, la décision de déclencher le conflit armé est prise en 1954 à Berne par cinq des neufs dirigeants historiques du FLN réunis à l'occasion de la coupe du monde de football. L'implication dépasse d'ailleurs largement les diplomates, et touche des journalistes, des militants, des éditeurs et de simples citoyens.

C'est tout de même aux diplomates, et notamment à Olivier Long que revient la prise en compte, dès les années 50, de la spéci-



L'Hôtel du Parc à Evian

ficité du conflit. La Suisse est confrontée à un activisme non négligeable du FLN sur son sol, violant sa neutralité. Les réseaux français de « porteurs de valises » opèrent en territoire suisse. Lausanne est alors une base arrière comme elle le sera des années plus tard pour les opposants arméniens de l'ASALA. Des ouvrages sur la torture, tels que La Question d'Henri Alleg sont édités en Suisse pour contourner l'interdiction en France. Les cotisations du FLN sont centralisées puis gérées en Suisse, ce qui crée, après l'indépendance, un conflit bancaire qui met plusieurs décennies à se résoudre. Et c'est une imprimerie de Genève qui édite La République algérienne, qui deviendra El Moudjahid. Malgré tout cela et selon sa très longue tradition d'État neutre capable d'accueillir sur son sol des négociations impossibles ailleurs, elle prend même l'initiative, au tournant de la décennie, d'organiser des rencontres entre GPRA et gouvernement français, ainsi que des négociations secrètes à Neuchâtel et à Lucerne, puis à Évian.

Une politique active de coopération

Tout ne se passe pas sans drames. En 1957, René Dubois est convaincu d'avoir remis à un agent diplomatique commercial en Suisse, Marcel Mercier, des comptes-rendus d'écoutes téléphoniques de diplomates égyptiens. René Dubois est procureur de la Confédération, Marcel Mercier est en réalité colonel des services secrets français. Et les écoutes concernent des responsables du FLN, des trafics d'armes, le financement de la rébellion, etc. On raconte que la sensibilité socialiste du procureur est une de ses raisons pour soutenir envers et contre tout le gouvernement de Guy Mollet. Le scandale est énorme. René Dubois se tire une balle dans la tête, et l'opinion publique suisse prend conscience qu'il s'agit d'une querre d'indépendance et non d'actes de banditisme et de terrorisme comme le soutient la France. En guelgues années, l'opinion suisse est passée d'un soutien de la politique coloniale de la France, dans l'intérêt de ses propres colons, à un soutien du mouvement de libération algérien et une condamnation de la torture. La Gazette de Lausanne et la Radio suisse par les voix de Charles-Henri Favrod, Marie-Madeleine Brumagne et Jean-Pierre Goretta jouent un rôle important dans cette reconnaissance par l'opinion. Face à une France déjà fâchée, le conseiller fédéral Max Petitpierre en 1957 plaide pour une politique active de coopération dans le cadre d'une nécessaire décolonisation. Cette ouverture d'esprit de Max Petitpierre, proche de de Gaulle. tranche d'ailleurs avec la position de Paul Chaudet qui voit dans le FLN le communisme à l'assaut de l'Europe. Pourtant le FLN se garde bien d'entretenir des contacts avec le POP pour éviter justement de se faire taxer de rouge, tandis que le Parti du travail, proche du PCF fait preuve d'une très grande frilosité en matière de soutien au FLN. N'ayant jamais pratiqué d'impérialisme colonial, en tout cas pas sur le plan extérieur, la Suisse peut se permettre d'afficher cette position comme politiquement désintéressée. Certains allèqueront néanmoins une « realpolitik » de la Suisse peu soucieuse d'accueillir des centaines de milliers de réfugiés algériens et musulmans. Mais c'est sans compter avec un autre dossier sensible : les Suisses qui ont servi dans la Légion étrangère. Assimilé à une capitulation au sens des troupes capitulées, s'engager dans une armée étrangère est pour un Suisse un délit qui le conduit

devant un tribunal. Mais voilà, approchés par le FLN, les Suisses de la Légion décrivent à l'audience la torture que l'armée française leur a fait pratiquer en Algérie, au grand dam du gouvernement de Michel Debré. Le sujet ira en Suisse jusque devant les chambres.

Mais le chemin est encore loin jusqu'aux accords. Les premières années se traduisent par un long cortège d'atrocités. La Suisse expulse en 1959 des activistes au grand dam de la France qui considère qu'elle les envoie en réalité sur le terrain de la rébellion en Algérie. Les tentatives pacifiques se noient dans les passions et enjeux. La proclamation du Gouvernement Provisoire (GPRA) en septembre 1958 impose à la France de de Gaulle une sorte de paix des braves, puis un an après, l'autodétermination et en 1960, l'Algérie algérienne. Après un échec des négociations à Melun, mi-1960 et de nouveaux incidents graves en fin d'année, la France continue de refuser de reconnaître le GPRA et le FLN comme interlocuteurs valables et bloque toute négociation. Il faut donc trouver un négociateur et un terrain aussi neutre que discret

Le président du GPRA tente donc de lancer des négociations en Suisse, où il a séjourné, et dont il goûte la sécurité et la discrétion, plutôt qu'en Espagne également envisagée. Les contacts préliminaires, en 1959, passent par un diplomate suisse au Caire, par un avocat du barreau de Genève, par l'Association internationale des juristes. Des historiens critiqueront plus tard le manque de caractère démocratique de ces négociations, mais la diplomatie de l'ombre s'accommode mal de référendums et de votations. Un premier gage est donné par l'Algérie en faisant libérer par la Guinée un ressortissant suisse. Olivier Long juge très crédible Tayeb Boulahrouf qui représente le FLN et met à contribution ses liens avec Louis Joxe, alors ministre des affaires algériennes. En 1961 à Genève la discussion se poursuit entre un haut fonctionnaire du même ministère et le chef de la diplomatie du GPRA. Puis à Lucerne et à Neuchâtel, avec Georges Pompidou et Bruno de Leusse. Il est à noter que si les diplomates suisses sont de précieuses chevilles ouvrières de l'organisation de ces rencontres, ils ne participent pas aux en-



La délégation algérienne menée par Krim Belkacen (au centre)

tretiens bilatéraux. Mais entendant séparément les négociateurs, ils formulent des propositions politiques. Avec encore une aide logistique de l'Ambassade suisse à Tunis, priée de délivrer des visas aux négociateurs du GPRA, la Suisse rend possible les négociations de mai 1961 à l'Hôtel du Parc à Évian. L'endroit est stratégique, la France exige de négocier à domicile, et le FLN souhaite résider en Suisse au Signal de Bougy. La Suisse se charge donc de l'hébergement, du transport et de la sécurité de la délégation algérienne, dans un contexte de violence FLN/OAS et d'assassinat du maire d'Évian. Officiellement rompues en automne 1961, les négociations continuent secrètement dans un chalet aux Rousses. pour aboutir à l'accord de mars 1962.

Une terre d'accueil

La Suisse peut donc s'enorqueillir d'avoir joué un rôle majeur dans la conclusion de ces négociations. Marc Perrenoud, conseiller scientifique de l'édition des Documents diplomatiques suisses, souligne que la Suisse, dans son rôle de lieu de contacts, de plateforme financière, de plateforme de négoce d'armes et de lieu d'édition, est consciemment utilisée par le FLN qui savait très bien qu'il n'avait aucune chance d'obtenir une victoire militaire face à la France et qu'il était donc condamné à internationaliser le conflit.

Mais si les choses s'annoncent harmonieuses avec le gouvernement de Ben Bella, le coup d'État de Boumediene, en 1965, et l'arrivée au pouvoir de l'armée des frontières, amène la classique ingratitude de l'histoire. La Suisse est « remerciée » par la nationalisation de ses biens en Algérie. l'exode forcé de ses ressortissants, et par une interminable polémique sur les véritables propriétaires du trésor de querre accumulé par le FLN à Genève, qui conduit l'Algérie à quasiment racheter la banque dépositaire. Le Monde, qui est alors moins prompt à tirer à boulets rouges sur la Suisse, écrit tout de même le 15 mars 1962: « Si la Suisse n'existait pas, la civilisation occidentale aurait besoin qu'on l'inventât, non seulement comme utile, mais comme exemplaire ».

La Suisse est aussi de 1985 à 2010 la terre d'accueil d'Ahmed Ben Bella, gracié en 1981, après 15 ans de prison, par celui qui l'a renversé. Installé à Bougy-Villars, sur la Côte dans le canton de Vaud, il continue à lutter pour l'amitié entre les peuples, à recevoir et soutenir les révolutionnaires palestiniens et sud-américains tout en s'intéressant à la Suisse au point de participer au garde-à-vous aux célébrations du 1er Août mais sans ostentation et en gardant à demi secrète sa présence.

L'Algérie n'en reste pas moins un partenaire important de la Suisse. Dès 1963, des accords bilatéraux sont signés, mis à jour en 2006, notamment dans les domaines de la libre circulation, de la coopération pénale et de la double imposition. L'Algérie est devenue le troisième fournisseur de pétrole de la Suisse, et ce, avant que les événements libyens conduisent à s'interroger sur le n° 1. La Suisse joue aussi un rôle actif dans l'aide aux Sahraouis et dans le rééchelonnement de la dette algérienne. La Suisse n'abandonne pas pour autant sa sensibilité démocratique. En 1997, suite à l'accueil de dirigeants algériens par Franz Blankart au forum de Lausanne, Cécile Bühlmann interpelle le gouvernement au sujet du contrôle démocratique que la Suisse pratique en contrepartie des aides accordées, du contrôle de l'évasion fiscale, des mesures pour lutter contre le chômage des jeunes, et améliorer la situation des femmes. Il s'agit également de mettre fin au renvoi des réfugiés compte tenu des risques sur place. Les relations se poursuivent avec notamment une visite officielle du président Bouteflika en 2004, et le déplacement du président du Conseil national et de la conseillère fédérale Leuthard. Invitée d'honneur au Comptoir suisse quelques années plus tard, l'Algérie échange déjà (hors pétrole) 400 millions de francs suisses par an.

Déjà à cette époque, la Suisse a à cœur de montrer que le fait de n'avoir pas voulu entrer dans le marché commun ne l'empêche pas de jouer un rôle indispensable sur la scène mondiale. C'est la thèse souvent défendue par Guido Poulin dans son célèbre « Switzerland DC » publié dans la feuille centrale de Zofingue. 50 ans plus tard, en remplacant marché commun par UE et Union monétaire, les choses n'ont pas tellement changé même si les politiques suisses font preuve de moins de courage pour s'imposer.

Espérons que 50 ans plus tard, la commémoration du succès obtenu par ce courage diplomatique refasse des émules. La condamnation officielle par le conseil municipal de la ville de Genève des massacres au tournant du millénaire en Algérie et l'appel à une politique d'asile et d'accueil plus généreuse ou la gestion du dossier d'Ahmed Zaoui, dirigeant du FIS réfugié en Suisse, en ont été un exemple il y a plus de dix ans.

Le douloureux dossier de la nationalisation des bien suisses en Algérie

En 1962, 140 Suisses virent leurs biens nationalisés. L'Algérie refusa par principe de les indemniser. La Suisse ne fit pas mieux. Guy de Chambrier, secrétaire général de l'ASSAOM (Association des Suisses spoliés d'Algérie et d'outremer) puis l'avocat Jacques Lambelet du Gay président du groupe de travail, ne purent, selon leurs propres termes, lutter contre le mépris foncier des rondsde-cuir au sein des Affaires étrangères pour la question des indemnisations et la « solution gériatrique » qui décimait leurs troupes. Ni le conseiller fédéral Couchepin, ni Joseph Deiss ne parvinrent à déterrer ce dossier. On opposait le défaut de base juridique en droit international pour une action contre l'Algérie. En fait, il existait des solutions parallèles, comme par exemple un prélèvement d'office sur les 50 millions de « fonds Khidder » restitués au FLN en 1974. Le Tribunal fédéral avait même autorisé à prélever 32 de ces 50 millions. Mais à l'époque, le conseiller fédéral Pierre Graber y mit son veto au nom des bonnes relations algéro-suisses. Au Congrès des Suisses de l'étranger de Zoug, Maître Lambelet du Gay, lassé de voir qu'on le tolérait sans le soutenir, mettait un point final à ce triste dossier bien connu des participants qui voyaient chaque année les spoliés d'Algérie et ceux du Congo belge tenter de réveiller l'opinion publique.

Pour en savoir plus

http://www.exode1962.fr/exode1962/ accords-evian/suisse/suisse-menu.html http://alger-roi.fr/Alger//cdha/textes/1 emigration_suisse_algerie_cdha44.htm http://babelouedstory.com/voix du bled/1661/1661.html

http://www.algex.dz/images/docs/ Interview%20de%20Jean-claude%20 Richard.pdf

http://www.perso.ch/troubles/politig5.htm